



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 057-245700695-20251202-D2025_179_SI-AR

DECISION 2025-179

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération n° 24 du Conseil communautaire en date du 8 juillet 2024 instituant une aide financière pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie,

Considérant la demande de subvention déposée par un particulier résidant sur le territoire communautaire,

Considérant l'avis favorable de la commission Environnement en date du 27 novembre 2025, pour le dossier n° 11.

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Une subvention au titre du dispositif d'aide financière à l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie est attribuée aux particuliers du territoire ayant déposé un dossier de demande d'aide et reçu un avis favorable de la commission Environnement. La liste des bénéficiaires, précisant le montant respectif de l'aide, est annexée au présent document.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 2 décembre 2025

Le Président
Michel PAQUET



LISTE DES RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE POUR LA COMMISSION DU 27 NOVEMBRE 2025

D2025-179

N° passage	N° dossier	NOM - Prénom	Commune	Volume	Coût T.T.C.	Aide
1	11	ULRICH Virginie	ENTRANGE	310 L	104,90 €	52,45 €

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20251202-D2025_179_SI-AR